



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

# Déclaration liminaire de la CGT au CHSCT M du 07 mai 2020

---

Le gouvernement a décidé de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire.

Mais le déconfinement annoncé à partir du 11 mai ne concerne que le travail.  
L'économie doit reprendre, « quoi qu'il en coûte ».

La gestion calamiteuse des premiers mois de la pandémie par le gouvernement aura eu des conséquences catastrophiques.

L'alerte des professionnels de santé faite au gouvernement depuis des années et particulièrement en 2019 au sujet de l'état de délabrement des hôpitaux et des Ehpad, conséquence des choix budgétaires depuis des années, n'a pas été entendue.

Leur alerte sur les conséquences des suppressions de lits dans les hôpitaux, la carence encore actuelle en équipements de protection (notamment en masques, même pour les soignants) ne sont que les exemples les plus flagrants.

La population juge sévèrement la gestion passée et ne fait pas confiance au gouvernement pour le déconfinement.

Malheureusement, malgré les interventions, nombreuses et souvent unanimes des organisations syndicales du pôle ministériel au CHSCT M et en dehors, la gestion ministérielle de l'épidémie est jusqu'à présent une déclinaison de la gestion par le gouvernement : impréparation, refus d'entendre, manque d'anticipation, gestion au jour le jour.

C'est pourquoi unanimement les organisations syndicales représentatives ont saisies le Conseil d'État pour qu'il se prononce sur le refus du ministère de procéder à la mise à jour des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) afin de respecter la démarche de prévention.

Cette évaluation des risques liée à l'épidémie de Covid 19 aurait dû être le préalable à la réalisation des PCA .

Sur ce sujet, le tribunal judiciaire avait considéré, au sujet d'Amazon que :  
« Les gestes barrières ne répondent pas à l'obligation d'évaluer les risques avant de définir les mesures de sécurité et de prévention nécessaires »

Cette évaluation des risques n'a toujours pas été faite alors qu'il est question aujourd'hui de « reprise d'activité » !

Quelle que soit la position du Conseil d'État, imminente, le ministère ne peut pas ignorer ce constat et cette position de l'ensemble des organisations syndicales.

Nous nous réunissons aujourd'hui jeudi 07 mai 2020 après le report de la séance prévue le 28 avril décidé par la présidente du CHSCT M répondant favorablement à la demande de la majorité des organisations syndicales.

Il était alors incongru de convoquer un CHSCT M avec à l'ordre du jour le déconfinement, alors qu'un CTM était convoqué lundi 04 mai avec ce sujet à l'ordre du jour.

Le CTM s'est tenu mais nous ne sommes pas plus avancé ...

En effet, le ministère reconnaît l'hétérogénéité des Plans de Continuité d'Activité (PCA) , et admet la nécessité de changer de méthode pour le déconfinement avec la réalisation des Plans de Reprise d'Activité (PRA).

Ces plans sont très mal nommés car près de 70 % des agents du ministère n'ont pas cessés leur activité, qu'elle soit en télétravail ou en présentiel !

Il y a donc un projet de PRA ministériel, cadrage national des conditions de déconfinement.

Ce principe satisfait la CGT, soucieuse de garanties et d'égalité de traitement pour tous les agents.

Mais voilà, le ministère a envoyé ce projet aux services, avant tout avis des instances nationales.

Nous n'avons pas connaissance des consignes associées à cet envoi.

Mais l'observation des situations locales ne laisse pas de doute : les services considèrent ce projet en l'état comme une consigne, avant même l'avis du CTM du 15 mai et les débats d'aujourd'hui en CHSCTM.

Alors à quoi bon avoir ces débats ici et maintenant si tout est déjà mis en œuvre dans les services ?

Les agents sont bien légitimement inquiets sur les conditions de déconfinement.

Il faut prendre en compte cette situation en leur apportant des informations fiables.

Les locaux seront ils désinfectés ? Par qui ? Comment ?

Les agents seront ils dotés des EPI (masques FFP2, gants, combinaisons ...), de gel ?

Combien de masques ont été consommés, combien ont été commandés ?

Pour rappel, l'article R 4323 du code du travail prévoit la consultation du CHSCT pour le choix des EPI .

La communication hier pour aujourd'hui de fiches pratiques, pour des activités dans les Dirs et dans le domaine maritime est un manque de respect vis à vis des membres du CHSCT M.

Ces délais sont inadmissibles.

La doctrine mise en place par le ministère de diffusion de « fiches-conseil » ne saurait se substituer à la démarche de prévention passant par la mise à jour des Duerp.

C'est pourquoi la CGT demande le retrait de l'ordre du jour de l'examen de ces fiches réalisées sans mise à jour préalable des Duerp.

Nous sommes toujours en attente de réponses aux questions posées lors du CHSCT M du 09 avril.

La CGT considère ce refus de répondre à ces questions légitimes comme une entrave au fonctionnement du CHSCT.

Nous saurons rapidement les conséquences sanitaires de la décision politique de fixer au 11 mai la reprise des activités dans le pays pour des raisons économiques.

La CGT considère cette date de reprise comme précipitée au vu de la situation sanitaire et des conditions de protection des salariés et de la population nettement insuffisantes.

La CGT encourage les agents ne disposant pas de protections suffisantes pour l'exercice de leurs missions ou lors de leurs déplacements domicile-travail à préserver leur santé en faisant valoir si nécessaire leur droit de retrait.

Vos représentants CGT au CHSCT M